

COMPTE RENDU

Comité Syndical du Mardi 23 juin 2020

**Adresse : SMICTOM de l'Ouest Audois
Route de Castelnaudary RD 6 Le Gravier
11400 FENDEILLE**

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe, BROUSSE Michel, CARLES Alain, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, GALINER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan-Carlos, PRADEL Christophe, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre.

Absents remplacés :

ALRIC Didier remplacé par Mr SARDA
CASSAN Renée remplacée par Mr SERRES
GUY Raymond remplacé par Mme AREBOUD
LOPEZ Frédéric remplacé par Mr KOPF
BROSSE Christian remplacé par Mr SOLER

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, CALMETTES Didier, CALMON Régis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, OURLIAC Christian, JAIN Denis, MORIN Didier, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, GIESE Peter RIOU Daniel, ROBERT Richard, YUS Joseph.

Le Président expose :

LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1)

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique et dans les zones géographiques où il reçoit application, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs.

Le SMICTOM de l'Ouest Audois compte 35 délégués.

Le tier correspond à 12 délégués.

Cette assemblée est composée de 20 délégués.

Donc la séance est déclarée ouverte.

Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance :

Monsieur Alain GALINIER

1-Présentation du Compte Rendu du dernier Comité.

Voté à l'unanimité

2 - Débat d'Orientation Budgétaire :

Charges de Fonctionnement

- (011) charges à caractère général :

Suite à l'extension de périmètre du Smictom de l'Ouest Audois, le budget de fonctionnement devra être augmenter :

- Achat de sacs à ordures ménagères (*Le prix d'achat des sacs ordures ménagères de 30 litres en comptant 1 rouleau par habitant revient à 32 800,00 euros*), les sacs de pré-collecte du tri sélectif (*Le prix d'achat d'un sac de pré collecte 1 euros*) sur la ligne 60632,
-

Monsieur GALINIER :

Monsieur GALINIER indique qu'une dizaine de rouleaux de sacs à ordures ménagères n'étaient pas conforme : les soudures latérales étant défectueuses.

Monsieur HENNEBELLE :






Monsieur HENNEBELLE indique que sur la commune de RICAUD, le même problème est apparu.

Monsieur CARLES :

Monsieur CARLES demande si d'autres communes ont rencontré le même souci, et demande à Monsieur GALINIER et Monsieur HENNEBELLE de bien vouloir retourner au SMICTOM les rouleaux incriminés afin d'en faire part au fournisseur et de les faire échanger.

- Augmentation du coût de collecte car celle-ci déclenche un avenant (*nord-ouest audois*) au marché avec SUEZ Environnement 611,

Suite à l'augmentation du coût de traitement du COVALDEM11 (*si les tonnages sont les mêmes que l'an passé, une augmentation de 10 euros/habitant serait nécessaire*) :

- Augmentation du coût de de traitement sur les ordures ménagères et des encombrants de 2,26%,
- Augmentation du coût de traitement des déchets amenés sur les Espaces Ecologiques qui est suivant le type de déchet de 2,25 à 100% :
 - Bois, de 72.60 à 96.00  + 24.38%
 - D. Verts, de 72.60 à 87.00  + 16.55%
 - Hors Périmètre, de 1 650 à 1 800  8.33%
 - Huile, de 64.90 à 75.00  + 13.47%
 - Cartons, de 0 à 48.50 voir 60.00  + 100%

Monsieur GALINIER :

Monsieur GALINIER indique que sur l'Espace Ecologique de Labastide d'Anjou, la benne à cartons a été enlevée, qu'à présent seuls les bacs de tri sont à disposition et que cela n'est pas pratique.

Monsieur CARLES :

Monsieur CARLES indique à Monsieur GALINIER que toutes les bennes à cartons des « petites déchèteries » avaient été enlevées car, lorsque les cartons étaient mouillés par la pluie, le COVALDEM11 déclassait et le facturait la benne en tout venant (en 2020, le prix du tout-venant étant de 200,95 Euros la tonne).

Madame ROQUES :

Madame ROQUES précise que les professionnels, donc gros producteurs de cartons ne doivent plus déposer leurs déchets sur nos espaces écologiques mais doivent aller sur des déchèteries professionnelles.

- Vu la diminution importante (500 tonnes) des ordures ménagères constatées en 2019 grâce au nouveau mode de collecte et aux nouvelles consignes de tri. Nous constatons de la part des administrés l'engouement dû à la facilité de faire le tri. Au 1^{er} janvier 2020, seule la moitié des habitants du Smictom étaient avec les bacs de regroupement, donc, nous avons encore une marge pour la deuxième moitié ou nous pouvons espérer une baisse aussi sensible sur les ordures ménagères au profit du tri sélectif. C'est pour cette raison, que nous pouvons faire une augmentation du prix par habitant que de 3 euros au lieu des 10 que nous aurions dû pratiquer si nous suivions les tarifs du COVALDEM11.

C'est pourquoi, le budget Charges à Caractère Général (011) devra prévoir

5 567 000,00 Euros.

- (012) charges du personnel :
 - Suite à l'extension de périmètre du Smictom de l'Ouest Audois, un agent du CCCLA sera muté au 1^{er} mars ;
 - Suite à des fins de contrats aidés, le Smictom a dû stagiairiser 2 agents au 1^{er} janvier. Il était impossible de renouveler les contrats PEC. Nous avons nommé « stagiaires de la fonction publique » deux agents qui donnent entière satisfaction dans leur travail.
 - Un de nos agents est actuellement en PPR (Période de Préparation au Reclassement) jusqu'en novembre 2020. Cela nous impose de verser l'intégralité de son salaire, financer son reclassement et de remplacer cet agent à son poste de travail,
 - Un de nos agents est en accident de travail, ce qui nous impose de le remplacer au moins pendant l'été.

C'est pourquoi, les Charges du Personnel (012) devra prévoir 495 850,00 Euros.

Charges d'Investissements

- (021) Immobilisations Corporelles :

Dans nos sacs noirs, il est constaté aujourd'hui qu'il y a encore beaucoup de verre. La moyenne sur le limouxin elle est d'environ 35kg/habitant, alors qu'au Smictom de l'Ouest Audois nous sommes à 28,76kg/habitant. Pour augmenter le tonnage du verre et par la même occasion diminuer le tonnage des ordures ménagères que nous pensons qu'il est important d'étoffer notre parc de colonnes à verre.

- Achat de Colonnes à Verre  15 000,00 Euros,

Depuis 2018, le Smictom met en place le nouveau mode de collecte, c'est-à-dire le tri sélectif en bac de regroupement. Nous achetons les bacs au fur et à mesure des besoins sur le marché public que nous avons avec Quadria. Cette année, sera la dernière phase de mise en place des bacs. Par la suite nous aurons moins de dépenses sur cette ligne car toutes les Communes seront équipées.

- Achat de Conteneurs pour le tri sélectif → 198 000,00 Euros.

En 2019, nous avons prévu de changer un véhicule, mais celui-ci a été conservé. Vu l'âge et le kilométrage de celui-ci, il est préférable d'en changer cette année.

- Changement de véhicule → 15 000,00 Euros,

C'est pourquoi, les Charges d'Investissement devra prévoir : 228 000,00 Euros.

Monsieur SOLER :

Monsieur SOLER demande pourquoi une colonne supplémentaire sur sa commune (Pécharic et le Py) n'a pas été mise en place alors qu'il l'avait demandé au moment du passage en bac de regroupement.

Madame ROQUES :

Madame ROQUES explique qu'effectivement, une colonne supplémentaire devait être installée, mais vu les dégradations auxquelles le Smictom a dû faire face sur des points de collectes déjà existants, le Smictom n'a plus de colonnes à verre disponible pour créer un nouveau point.

Monsieur PRADEL :

Monsieur PRADEL prend la parole pour dire que la commune de Pécharic et le Py étant une commune avec très peu d'habitants, une seule colonne devrait être suffisante.

Monsieur CARLES :

Monsieur CARLES indique à Monsieur PRADEL qu'effectivement, sur cette commune, une seule colonne suffirait, mais l'emplacement prévu pour la deuxième colonne (au Py) est un endroit stratégique de passage avec possibilité pour les administrés de se garer pour déposer leur verre.

Voté à l'unanimité

3 – Affectation du résultat des comptes de 2019 :

Rappel du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 :

- Les dépenses de fonctionnement sont de **5 741 020,53 Euros** et les recettes de **5 954 206,66 Euros**.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice fait donc apparaître un excédent de **213 186,13 euros**.
- Les dépenses d'investissement sont de **117 359,33 Euros** et les recettes de **113 592,06 Euros**.
- Le résultat d'investissement de l'exercice fait donc apparaître un déficit de **3 767,27 euros**.
- Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent total de **209 418,86 euros**.

Le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent cumulé de : **391 622,04 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat suivant :

Compte 002	Résultat reporté fonctionnement	+ 406 635,56 Euros
Compte 010	Résultat reporté investissement	- 15 013,52 Euros
	Résultat Excédent cumulé :	391 622,04 Euros

Compte 021	Virement de la section fonctionnement	- 100 000,00 Euros
Compte 023	Virement à la section Investissement	+ 100 000,00 Euros

Voté à l'unanimité

4 – Participations des Communautés de Communes :

Le Président expose :

Les tarifs du COVALDEM11 pour leurs adhérents en collecte et traitement :

❖ Carcassonne Agglo :

- 124,13 Euros/habitant sans compter les déchèteries,
- 138,28 Euros/habitants avec déchèteries.

Pour l'année 2020, il est demandé une base de 125 Euros par habitant pour les communes adhérentes en collecte et traitement.

Pour les communes adhérentes que pour le traitement, il est établi le calcul décrit dans les statuts du Smictom c'est-à-dire prix du traitement calculé au prorata du nombre d'habitants.

Pour la déchèterie de Salles sur l'Hers, un estimatif a été effectué sur les tonnages de 2019. Le compte définitif sera mis à jour dès que les tonnages de l'année 2020 seront connus.

Monsieur le Président propose d'approuver les tableaux des participations des structures adhérentes au Smictom de l'Ouest Audois comme suit :

CCCLA 2020		
2020	CCCAL	CCCAL Régie
Janvier	276 469,03	13 564,74
Février	276 469,03	13 564,74
Mars	276 469,03	12 641,82
Avril	276 469,03	12 641,82
Mai	276 469,03	12 641,82
Juin	276 469,03	12 641,82
Juillet	276 469,03	12 641,82
Août	276 469,03	12 641,82

Septembre	276 469,03	12 641,82
Octobre	276 469,03	12 641,82
Novembre	276 469,03	12 641,82
Décembre	276 469,00	12 641,82
	3 317 628,33	153 547,68
TOTAL	3 471 176,01	

CCPLM 2020	
2020	CCPLM
Janvier	178 987,91
Février	178 987,91
Mars	178 987,91
Avril	178 987,91
Mai	178 987,92
Juin	178 987,92
Juillet	178 987,92
Août	178 987,92
Septembre	178 987,92
Octobre	178 987,92
Novembre	178 987,92
Décembre	178 987,92
TOTAL	2 147 855,00

Voté à l'unanimité

5 – Redevances Spéciales :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Smictom de l'Ouest Audois a instauré par délibération n°20130041 en date du 13 novembre 2013, la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers issus des artisans, commerçants, entreprises, industriels, établissements scolaires et administrations.

Les tarifs sont calculés en fonction de la quantité de déchets produits et du service rendu.

Ce tarif doit évoluer avec l'évolution du tarif de traitement du COVALDEM11.

Le Président propose d'appliquer une augmentation de 2% par rapport au tarif de 2019, ce qui équivaut à :

Moins de 68 640 litres – Soit 2 bacs de 660l/semaine	0 Euros le litre
Au-delà de 68 640 litres – Soit à partir du 3 ^{ème} bacs/semaine	0.04167 Euros le litre

Les redevances spéciales de 2019 représentaient un montant total titré de 171 561,15 Euros.

Cette année, vu la fermeture de certains établissements dû au COVID19, le Smictom déduira l'équivalent de 6 mois de redevance spéciale pour les entreprises qui n'ont pas produit de déchets durant le confinement.

Voté à l'unanimité

6 – Budget :

Section Fonctionnement Détail :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			III
SECTION FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			AI
		2019 Réel	2020
011 Charges à caractère général		5 145 712,84	5 567 027,56
60611	Eau & Assainissement	1 464,75	1 600,00
60612	Energie - Electricité	3 600,07	4 000,00
60622	Carburant	11 089,71	13 000,00
60623	Alimentation	732,13	1 000,00
60632	Fournitures petit équipement	77 674,65	71 000,00
6064	Fournitures administratives	1 148,77	2 500,00
611	Contrats de prestations	4 986 968,20	5 388 327,56
6132	Locations immobilières	9 600,00	13 600,00
6135	Locations mobilières	1 977,02	3 000,00
61551	Entretien du matériel roulant	14 886,88	20 000,00
6156	Maintenance	3 841,11	5 000,00
6161	Assurances	10 423,03	12 000,00
6182	Documentation générale & technique	542,00	800,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 706,00	6 000,00
6188	Autres frais divers	900,00	1 500,00
6225	Indemnité aux comptable et régisseurs	864,07	1 000,00
6231	Annonces & insertions	478,80	1 000,00
6232	Fêtes & cérémonies	743,38	1 500,00
6238	Divers	198,00	500,00
6256	Missions	20,50	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 526,76	1 700,00
6262	Frais de télécommunications	3 787,61	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	662,40	0,00
63512	Taxes foncières	9 601,00	10 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276,00	500,00
012 Charges du personnel, frais assimilés		440 405,48	495 853,00
6332	Cotisations versées F.N.A.L.	231,47	250,00
6336	Cotisation CNFPT et CDGFPT	4 161,00	5 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	167 133,79	210 000,00
64112	NBI, SFT, Indemnité de résidence	739,16	1 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	37 374,41	41 000,00
64131	Rémunération non titulaires	40 525,14	41 000,00
64138	Autres indemnités	1,66	3,00
64168	Emploi d'insertion	49 135,78	50 000,00
6451	Cotisation à l'URSSAF	34 544,59	35 500,00
6453	Cotisations caisses de retraites	68 532,39	70 000,00

6454	Chg. Sécurité Sociale et prévoyance	4 029,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 121,30	14 000,00
6474	Autres Charges Sociales	5 570,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, Pharmacie	1 461,79	1 800,00
6488	Autres charges du Personnel	13 844,00	15 000,00
014 Atténuation de produits			0,00
65 Autres charges de gestion courante		33 395,90	34 100,00
6531	Indemnités	11 943,60	12 000,00
6553	Cotisations de retraite	501,60	600,00
6574	Subvention fonct. Assos, Personne privée		500,00
65888	Autres	20 950,70	21 000,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus			0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 619 514,22	6 096 980,56
66 Charges Financières		14 355,70	15 000,00
66111	intérêts des emprunts	14 355,70	15 000,00
67 Charges Exeptionnelles		4 804,80	2 000,00
673	Titres Annulés sur exercices antérieurs	4 804,80	2 000,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES REELLES		5 638 674,72	6 113 980,56
023 Virement à la section d'investissement			100 000,00
			100 000,00
042 Opérat. Ordre de transfert entre section		90 845,81	100 000,00
6811	Dot. Amort. et prov. Immo. Incorporelles	90 845,81	100 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		90 845,81	200 000,00
042 Opération ordre intérieur de la section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		102 345,81	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5 741 020,53	6 313 980,56

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		III		III
Section de Fonctionnement -		A2		A2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2019	réel 2019	2020
013 Atténuation de charges		80 000,00	94 122,77	30 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	80 000,00	94 122,77	30 000,00
70 Produits services, domaine et ventes div		193 000,00	172 821,95	141 000,00
70612	Redevance spéciales enlèvement ordures	190 000,00	171 561,15	140 000,00
70688	Autres prestations de services	3 000,00	1 260,80	1 000,00
73 Impôt et taxes		0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations		5 439 850,00	5 617 955,18	5 683 345,00
74758	Participation Autres Groupements	5 282 850,00	5 316 996,75	5 618 345,00
	<i>Aides CITEO + Revente Tri Sélectif</i>	157 000,00	300 958,43	65 000,00
75 Autres produits de gestion courante		69 000,00	57 493,37	53 000,00
752	Revenus des immeubles	42 000,00	43 069,61	43 000,00
7588	Autres produits de gestion courante	27 000,00	14 423,76	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 781 850,00	5 942 393,27	5 907 345,00
73	Mandats Annulés		313,39	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		11 500,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(1)			
Total des recettes de gestion courante		5 781 850,00	5 954 206,66	5 907 345,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)			
043	Operat° ordre intérieur de la section (2)			
	Résultat reporté	193 449,43		406 635,56
TOTAL		5 975 299,43	5 954 206,66	6 313 980,56

Section Fonctionnement par chapitre :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
Section de Fonctionnement -		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Réel 2019	2020
011	Charge à caractère général	5 145 712,84	5 567 027,56
012	Charges du personnel et assimilés	440 405,48	495 853,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestions courantes	33 395,90	34 100,00
656	Frais de fonctionnements des groupes d'élus	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 619 514,22	6 096 980,56
66	Charges Financières	14 355,70	15 000,00
67	Charges Exceptionnelles	4 804,80	2 000,00
68	Dotations provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 638 674,72	6 113 980,56
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00
042	Opération d'ordre de transfert	102 345,81	100 000,00
043	Opération d'ordre intérieur à la section		0,00
TOTAL		5 741 020,53	6 313 980,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Réel 2019	2020
013	Atténuation de charges	94 122,77	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	172 821,95	141 000,00
73	Impôt et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 617 955,18	5 683 345,00
75	Autres produits de gestion courante	57 493,37	53 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 942 393,27	5 907 345,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	11 813,39	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)		
Total des recettes de gestion courante		5 954 206,66	5 907 345,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)		0,00
043	Operat° ordre intérieur de la section (2)		
	Résultat reporté		406 635,56
TOTAL		5 954 206,66	6 313 980,56

Section Investissement :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Section d'investissement	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Réel 2019	2020
010	Solde d'exécution N-1 (Déficit)	0,00	15 013,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00
21	Immobilisations Corporelles	75 346,29	213 245,73
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	15 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	75 346,29	243 259,25
10	Dotations Fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subvention d'investissements	0,00	0,00
16	Emprunts & dettes assimilés	42 013,04	30 000,00
18	Compte de liaisons : affectation	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisation financières	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	117 359,33	273 259,25
041	Opération patrimoniales	0,00	0,00
	TOTAL	117 359,33	273 259,25

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

010	Stock (3)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissements	0,00	50 000,00
16	Emprunts & dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00
21	Immobilisation Corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	50 000,00
10	Dotations Fonds divers et réserves	0,00	23 259,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. Non Transf.	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaisons : affectation	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisation financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	23 259,25
45...	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	23 259,25
021	Virement de la sect. de fonctionnement	11 246,25	100 000,00
040	Opération d'ordre transfert entre section	102 345,81	100 000,00
041	Opération patrimoniales	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordres d'investissement	113 592,06	200 000,00
	TOTAL	113 592,06	273 259,25

Voté à l'unanimité

7 – Rapport Annuel 2019 :

Monsieur le Président explique que sur l'année 2019, avec :

- La mise en place des bacs de regroupement du tri sélectif,
- La prise en compte des nouvelles consignes de tri,
- L'implication des élus de chaque commune pour laquelle il y avait ce changement,
- Le travail fait en amont avec notre prestataire de collecte,
- Et les réunions publiques effectuées,

Le Smictom a pu enregistrer une baisse significative des tonnages des Ordures Ménagères au profit du tri sélectif.

C'est pourquoi il est important de continuer dans cette dynamique et surtout de ne pas revenir en arrière pour les nouveaux circuits de collecte.

Madame VAREILLE :

Madame VAREILLE prend la parole pour dire que le Smictom de l'Ouest Audois n'avait pas validé les points de collectes pour la mise en place des bacs de regroupement de tri sélectif de la commune de Fendeille. De ce fait, la commune ne pouvait pas avancer dans cette nouvelle démarche.

Madame ROQUES :

Madame ROQUES lui répond que le Smictom de l'Ouest Audois a donné le tracé du prochain circuit de collecte, la commune de Fendeille a indiqué les points de mise en place des bacs, et qu'à partir du moment où cela correspondait il n'y avait aucun problème.

Elle précise, que depuis le mois de Février, le Smictom relance régulièrement le secrétariat de Mairie afin de livrer les bacs de tri sélectif en ayant toujours la même réponse : « je vais demander aux élus ».

Monsieur CARLES :

Monsieur CARLES prend la parole pour dire à Madame VAREILLE qu'il avait eu personnellement Madame Le Maire au téléphone, et que le Smictom était en attente de la commune pour la livraison des bacs.

Parallèlement, les tonnages de verre ont également augmenté mais moins significativement. C'est pourquoi, dès la fin de la mise en place des bacs de regroupement du tri sélectif, le Smictom de l'Ouest Audois s'attèlera à identifier les points de collectes manquants ainsi qu'à communiquer sur l'importance de trier le verre plutôt que de le jeter dans les Ordures Ménagères.

D'autre part, il est à noter également que les tonnages de nos 8 Espaces Ecologiques font apparaître une baisse des déchets tels que encombrants, gravats, bois ou vert ainsi qu'une augmentation des déchets recyclés tels que les meubles, les DEEE, le linge, la ferraille.

Cela s'explique :

- Les professionnels sont d'avantage dirigés vers les déchèteries professionnelles,
- L'implication de nos agents de déchèteries qui œuvrent pour expliquer et aider les particuliers aux gestes de tri.

Voté à l'unanimité

8 – Autorisation de lancer un marché public :

Monsieur le Président explique :

Le marché public actuel pour la collecte du tri sélectif et du verre en colonne se termine au 31 décembre.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de lancer un nouveau marché : « Collecte du Verre et du Tri Sélectif en colonne sur le Territoire du Smictom de l'Ouest Audois ».

Monsieur le Président précise que pour le lancement de ce marché, le Smictom prévoit en option la possibilité d'intégrer les colonnes actuellement collectées en Régie par la CCCLA.

Monsieur CARLES explique que pour lui, cela sera le dernier marché public qu'il lancera, et que celui-ci sera attribué par les prochains élus.

Voté à l'unanimité

9 – Emprunt :

Vu la mise en place du nouveau mode de collecte (bacs de regroupement du tri sélectif),

Vu les tonnages de verre retrouvé dans les ordures ménagères,

Le Smictom devra certainement s'équiper d'un nombre un peu plus conséquent de conteneurs à couvercle jaune ainsi de colonnes à verre.

Pour ce faire, le Smictom de l'Ouest Audois devra recourir à un emprunt de 100 000,00 Euros.

Voté à l'unanimité

Monsieur CARLES :

Monsieur CARLES explique qu'après la présidence de Monsieur Gérard ROUVIERE, l'intérim de la présidence du Smictom avait été assurée par Monsieur Roger OURLLIAC, puis qu'il avait été nommé Président en 2011.

Monsieur CARLES remercie toute l'assemblée, en particulier les élus délégués au SMICTOM de l'Ouest Audois qui étaient impliqués et qui ont travaillé à ses côtés depuis 2011.

Monsieur CARLES souligne le travail sans faille, durant le confinement dû au COVID19, des agents de collecte de SUEZ Environnement car, contrairement à bon nombre de communes et même de départements, le territoire du Smictom de l'Ouest Audois n'a eu à déplorer aucun manque sur les collectes, que ce soit en Ordures Ménagères comme en Tri Sélectif ou encore en collecte de Verre.

Plusieurs Elus :

Plusieurs Elus ont approuvés les paroles de Monsieur le Président, en précisant que dans le département voisin (l'Ariège) il y avait eu énormément de problèmes alors que dans nos communes, le confinement n'avait rien changé et qu'il fallait mettre en avant le travail sans faille des agents de collecte.

Monsieur CARLES :

Monsieur CARLES explique que le métier d'agent de déchèterie n'est pas toujours simple non plus, et qu'il a lui-même été refoulé par des administrés aux seins des Espaces Ecologiques quand il voulait leur expliquer ou jeter telle ou telle chose quand les personnes se trompées. Monsieur CARLES tenait à remercier ses agents pour l'investissement de chacun dans leur travail.

Monsieur PRADEL :

Monsieur PRADEL prend la parole pour dire remercier Monsieur CARLES de toute l'implication dont il a fait preuve envers le SMICTOM de l'Ouest Audois.

Plusieurs élus se sont joints aux paroles de Monsieur PRADEL.

20H15, Levée de Séance.

Le Secrétaire de Séance,

Alain GALIGNIER